

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédéraux

## Résumé d'entrevue : Katie Telford, Jeremy Broadhurst, Brian Clow, Patrick Travers<sup>1</sup>

De hauts fonctionnaires actuellement ou précédemment à l'emploi du **cabinet du premier ministre (« CPM »)** ont été rencontrés en groupe par les avocats de la Commission le 21 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent document constitue la version publique du résumé classifié de l'entrevue déposé en preuve au cours des audiences à huis clos de la Commission qui ont eu lieu en février et mars 2024.

### 1. Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porteraient pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne la Commission en vertu des divisions (a)(i)(A) et (B) de son mandat. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Le présent résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel non classifié préparé par le CPM.

---

<sup>1</sup> Traduction.

## NON CLASSIFIÉ

## 2. Contexte

- [1] Le CPM soutient le **premier ministre (« PM »)** dans l'exercice de ses responsabilités en tant que chef du gouvernement, ainsi que de chef d'un parti politique à la Chambre des communes. Le personnel du CPM est composé d'employés exonérés nommés en vertu de l'article 128 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, et non de fonctionnaires.
- [2] **Katie Telford** a exercé les fonctions de cheffe de cabinet pendant toute la période concernée, sauf lorsqu'elle a pris un congé sans solde pendant les périodes électorales de 2019 et 2021.
- [3] **Jeremy Broadhurst** a occupé les fonctions suivantes depuis 2018 :

Date	Rôle
Fin 2018 – mars 2019	Chef de cabinet de la ministre Freeland
Mars 2019 – élection de 2019	Directeur national de campagne (en congé sans solde d'Affaires mondiales)
Élection de 2019 – août 2021	Chef de cabinet de la ministre Freeland et conseiller principal du PM
Août 2021 – élection de 2021	Conseiller principal pour la campagne électorale du Parti libéral du Canada (en congé sans solde du CPM)
Élection de 2021 – octobre 2023	Conseiller principal du PM
Octobre 2023 –	Directeur national de campagne (en congé sans solde du CPM)

- [4] **Brian Clow** a occupé les fonctions suivantes depuis 2018 :

## NON CLASSIFIÉ

Date	Rôle
Janvier 2017 – janvier 2019	Directeur, Relations Canada-États-unis
De janvier 2019 – élection générale de 2021	Directeur général, Gestion des enjeux, Affaires parlementaires et Relations Canada-États-Unis
Élection générale de 2021 –	Chef de cabinet adjoint

[5] Comme M<sup>me</sup> Telford, M. Clow a pris un congé sans solde du CPM pendant les campagnes électorales de 2019 et de 2021.

[6] **Patrick Travers** est conseiller principal au sein du CPM pour les affaires internationales depuis l'automne 2020. Auparavant, il était conseiller en politiques du CPM. Il a également fait partie de l'équipe de transition pendant les périodes électorales de 2019 et 2021. Au sein du CPM, il s'occupe de tous les dossiers liés aux affaires internationales.

### 3. Contexte et mandat

[7] M. Clow a expliqué que, au risque de trop simplifier, les conseillers en politiques du CPM travaillent sur les dossiers avec une perspective proactive et tournée vers l'avenir, tandis que les conseillers en gestion des enjeux du CPM analysent les dossiers avec une perspective plus réactive et à court terme, par exemple en réponse à des problèmes en évolution et à l'intérêt des médias.

#### a. Circulation d'information vers le CPM

[8] M<sup>me</sup> Telford a expliqué que les canaux par lesquels les informations étaient fournies au CPM ont considérablement évolué au fil du temps. Elle a identifié trois périodes pertinentes :

- **Avant la pandémie de COVID-19** : le CPM recevait quotidiennement et hebdomadairement des dossiers de renseignement sur papier. Ces dossiers étaient principalement composés de résumés de renseignement, par opposition à

**NON CLASSIFIÉ**

du renseignement brut. M<sup>me</sup> Telford accordait plus d'attention aux dossiers hebdomadaires (qui résumaient souvent les enjeux) qu'aux dossiers quotidiens, qui étaient volumineux, occasionnellement pertinents et souvent répétitifs. Pour les questions urgentes, lorsque le renseignement devait être porté rapidement à l'attention du CPM, le renseignement brut était livré par les **chargés des relations avec les clients (« CRC »)** [employés du Centre de la sécurité des télécommunications qui sont généralement chargés de livrer le renseignement aux cabinets ministériels].

- **Pendant la pandémie de COVID-19 (de mars 2020 à mars 2022)** : la diffusion des rapports de renseignement quotidiens et hebdomadaires est devenue très sporadique. Règle générale, le personnel du CPM ne travaillait pas au bureau. Il lui était donc plus difficile de recevoir des documents classifiés. Lorsqu'un incident précis devait être traité par le CPM, ou lorsque la **conseillère à la sécurité nationale et au renseignement (« CSNR »)** demandait à informer le CPM verbalement, des dispositions étaient prises pour faciliter la diffusion de produits de renseignement écrits ou pour organiser un breffage en personne. M<sup>me</sup> Telford a indiqué qu'à de rares occasions, des documents classifiés étaient livrés à son domicile et emportés après qu'elle les eut lus. Bien que les cadres supérieurs du CPM aient déjà disposé de téléphones sécurisés, il a fallu un certain temps avant que certains membres du CPM soient équipés d'écrans sécurisés à leur domicile, grâce auxquels ils pouvaient se réunir à distance pour discuter d'informations de niveau « Secret ». Les témoins ont confirmé qu'ils n'avaient pas de compte sur le **Réseau canadien Très secret (« RCTS »)**.
- **Après la pandémie de COVID-19 et à la suite des fuites dans les médias** [une série d'articles publiés fin 2022/début 2023 qui semblent être basés sur des documents classifiés] : la CSNR a commencé à dépêcher des CRC au CPM, au moins sur une base hebdomadaire, pour transmettre certains produits de renseignement classifiés. Le **Bureau du Conseil privé (« BCP »)** a également commencé à tenir un registre du renseignement fourni au CPM, ce qui, comme M<sup>me</sup> Telford l'a appris par la suite, n'était pas le cas auparavant. M<sup>me</sup> Telford a fait remarquer que le CPM ne tenait pas de registre du renseignement qu'il recevait parce qu'il lui était généralement remis pour qu'il le lise et qu'on le lui retirait ensuite. M<sup>me</sup> Telford a expliqué qu'au cours de cette période, elle a commencé à recevoir plus de renseignement brut qu'auparavant, même dans des cas qui ne concernaient pas une question précise signalée d'urgence au CPM.

[9] M<sup>me</sup> Telford a déclaré que les pratiques individuelles de la CSNR en fonction à l'époque avaient des incidences sur les sujets ou les domaines auxquels plus de temps ou d'attention étaient consacrés et sur lesquels plus de renseignement était diffusé au CPM.



**NON CLASSIFIÉ**

Ces pratiques pouvaient être influencées par la perception qu'avait la CSNR des besoins du personnel du CPM. De même, le personnel du CPM pouvait demander à recevoir davantage d'information sur certains sujets.

[10] M. Travers a indiqué que le BCP est le principal canal par lequel le CPM reçoit du renseignement. Le personnel du CPM discute régulièrement des informations de renseignement avec les cadres supérieurs du BCP, y compris la CSNR, le Secrétariat de la sécurité et du renseignement et le Secrétariat de la politique étrangère et de la défense. Selon les enjeux, d'autres ministères ou organismes peuvent également être impliqués. M<sup>me</sup> Telford a reconnu que le BCP était le principal point de contact du CPM en matière de renseignement. Le BCP pouvait décider d'inclure des représentants d'autres agences lors d'une séance d'information particulière.

[11] M. Travers a établi une distinction importante entre le renseignement qui arrivait « sans filtre » (c'est-à-dire qui n'étaient pas portés spécifiquement à l'attention du CPM) et le renseignement qui était spécifiquement identifié par les cadres supérieurs du BCP. Il a déclaré que le personnel du CPM comptait sur le BCP pour faire la distinction entre les deux. Il a convenu avec M<sup>me</sup> Telford que le CPM a commencé à recevoir beaucoup plus de renseignement brut sur un large éventail de questions après la pandémie, et que le renseignement très pertinent était signalé de manière plus constante. En réponse aux fuites dans les médias, le CPM a fréquemment demandé au BCP de lui fournir le renseignement sous-jacent à des incidents précis qui n'avaient pas été portés à son attention, mais qui avaient suscité l'intérêt du public.

[12] M. Travers a expliqué que le **Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« SER »)** du BCP organise des breffages hebdomadaires qui traitent de sujets pertinents, mais non urgents, d'un point de vue mondial. Le CPM peut fournir des commentaires aux CRC concernant le renseignement qui est fourni.

b. Circulation d'information vers le PM

[13] M<sup>me</sup> Telford a indiqué que le PM recevait également des dossiers de renseignement quotidiens et hebdomadaires. Lorsqu'un CRC lui remet un produit de renseignement donné, elle demande généralement si le PM a également reçu ce produit. M. Travers a

**NON CLASSIFIÉ**

déclaré que lorsqu'un CRC lui transmettait un renseignement, il le lisait et le portait à l'attention de M<sup>me</sup> Telford ou de M. Clow s'il le jugeait important.

[14] M<sup>me</sup> Telford et M. Travers ont tous deux déclaré que c'est la CSNR, et non le CPM, qui est chargée de déterminer si un renseignement précis doit être porté à l'attention du PM. Le CPM est parfois informé du renseignement avant le PM et décide parfois des questions qui devraient être portées à son attention. Le CPM n'a pas empêché la CSNR d'informer le PM à propos d'une question donnée et ne peut pas le faire, car la CSNR relève directement du PM. M. Clow a déclaré que, si la greffière ou la CSNR souhaitait que le PM soit informé de quelque chose, cela se faisait. Les témoins ont mentionné que la CSNR pouvait soit envoyer des documents directement au PM par l'intermédiaire d'un CRC (auquel cas le personnel du CPM ne serait généralement pas présent lorsque le PM les lisait), soit fournir des informations au PM lors d'un breffage verbal direct (auquel cas le personnel du CPM serait généralement présent).

[15] M<sup>me</sup> Telford a déclaré que, la plupart du temps, le personnel du CPM reçoit des informations sur le renseignement et se fait dire qu'aucune mesure ne peut être prise. Le PM a l'habitude de demander quelles mesures peuvent être prises sur la base des informations présentées lors des séances d'information, et il a encouragé les organismes à agir. En définitive, toutefois, ce sont les organismes qui décident s'ils doivent agir et comment.

#### 4. Breffages, notes d'information ou notes pertinents

- a. Note d'information à l'intention du premier ministre, *People's Republic of China Foreign Interference in Canada: A Critical National Security Threat* (Ingérence politique de la République populaire de Chine au Canada : une menace grave en matière de sécurité nationale<sup>2</sup>), BCP, 29 juin 2017.

[16] Interrogé sur cette note d'information du CSNR de l'époque, Daniel Jean, M. Clow a indiqué que des dizaines de notes d'information de ce type sont habituellement envoyées au PM au cours d'un mois. Elles proviennent généralement du greffier ou du CSNR et

---

<sup>2</sup> Traduction de la Commission.

**NON CLASSIFIÉ**

couvrent un large éventail de sujets. M<sup>me</sup> Telford a ajouté qu'il s'agit généralement de notes « pour information seulement » qui lui sont adressées ainsi qu'au PM en parallèle.

[17] [Le document contient des informations générales sur (1) les activités d'ingérence politique de la RPC au Canada et ailleurs; (2) les conseils du CSNR, y compris une recommandation d'entreprendre des efforts pour améliorer la sensibilisation au fait que les députés pourraient être la cible d'ingérence étrangère; et (3) le fait que les efforts publics de sensibilisation devraient rester généraux et ne pas identifier de cas particuliers, afin d'éviter d'éventuels incidents bilatéraux.] M<sup>me</sup> Telford s'est souvenue que les conseils fournis dans ce mémoire reflétaient les échanges plus larges en cours sur les activités d'influence de la RPC. M. Broadhurst a ajouté qu'on leur avait dit qu'ils pouvaient eux-mêmes être la cible de tentatives d'influence étrangère. M<sup>me</sup> Telford s'est souvenue qu'un breffage abondant ce sujet avait été fourni aux membres du caucus avant le voyage de 2018 en Inde.

[18] M<sup>me</sup> Telford s'est souvenue qu'à cette époque, plusieurs conversations avaient cours sur la manière de mieux collaborer avec les provinces, les territoires et le secteur privé pour promouvoir la sensibilisation à l'ingérence étrangère. Elle a fait remarquer que le risque posé par l'ingérence étrangère à l'endroit des entreprises est réel. Même si le gouvernement était disposé à sensibiliser les entreprises à ce risque, le canal nécessaire pour transmettre des informations classifiées n'existait pas.

b. CAN010803 – Notes de Katie Telford, 22 octobre 2018 (erronément datées du 27 octobre 2022).

[19] M<sup>me</sup> Telford n'avait aucun souvenir précis de cette séance d'information. Sur la base de ses notes, elle a supposé que la séance d'information avec la ministre Gould avait probablement eu lieu dans le cadre de la préparation du Plan pour protéger la démocratie canadienne, un plan pangouvernemental élaboré par cette ministre.

[20] Sur la base d'un engagement auprès des avocats de la Commission, les témoins ont confirmé que, pour autant qu'ils s'en souviennent, il n'y a pas eu d'autres breffages officiels concernant l'ingérence étrangère entre septembre 2018 et janvier 2019.

**NON CLASSIFIÉ**

## c. Mesures de réduction de la menace en 2019

[21] Tous les participants ont noté que les **mesures de réduction de la menace (« MRM »)** du SCRS n'étaient généralement pas portées à leur attention, parce qu'elles relevaient de l'autorité du ministre de la Sécurité publique, et non du PM. M. Clow a également mentionné que le personnel du CPM ne recevait pas beaucoup d'informations peu avant la période électorale.

d. CAN000834 – *FI efforts against Dong Han* (Tentatives d'IE à l'endroit de Dong Han<sup>3</sup>), SCRS

[22] [Ce document résume un breffage donné à des représentants du Parti libéral du Canada (« PLC ») sur les irrégularités signalées dans l'investiture de Han Dong.]

[23] Les témoins n'ont pas vu ce document à l'époque.

[24] M. Broadhurst a expliqué que la course à l'investiture de Don Valley-Nord a été précipitée par le fait que Geng Tan [à l'époque, le député qui représentait cette circonscription au Parlement] s'est retiré alors qu'une série d'affaires personnelles faisait surface en 2019. À la suite de ces affaires, il était clair que M. Tan ne serait pas autorisé à se porter candidat pour la circonscription de Don Valley-Nord. Il s'est donc retiré de la course.

[25] M. Broadhurst s'est souvenu que la course à l'investiture de Don Valley-Nord en 2019 s'est finalement transformée en une course à deux entre M. Dong et un autre candidat. La course s'annonçait serrée, mais M. Broadhurst a déclaré que M. Dong était considéré comme le favori. M<sup>me</sup> Telford a ajouté que cela était en partie dû au fait qu'il était un politicien expérimenté.

[26] M. Broadhurst a expliqué qu'Azam Ishmael et Braeden Caley [des membres de haut rang du PLC qui ont été autorisés au niveau « Secret » afin de pouvoir assister à des breffages sur les questions électorales] ont été informés le 28 septembre 2019 des allégations concernant le processus d'investiture de Don Valley-Nord. Ces allégations portaient notamment sur le recours à des autobus pour amener des étudiants étrangers à l'endroit où se tenait le vote d'investiture afin de soutenir M. Dong.

---

<sup>3</sup> Traduction de la Commission.



**NON CLASSIFIÉ**

[27] M. Broadhurst a expliqué que, comme il avait une autorisation de sécurité de niveau « Très secret », qui avait été maintenue pendant la période électorale, il avait été mis au courant par MM. Ishmael et Caley. Après avoir reçu cette information, M. Broadhurst a immédiatement demandé à un haut fonctionnaire du gouvernement si le SCRS disposait d'autres informations. Au cours de cette conversation, M. Broadhurst a déterminé qu'il n'y avait pas d'informations suffisamment fiables et convaincantes pour justifier adéquatement le retrait d'un candidat. M. Broadhurst a également effectué un suivi auprès des personnes du PLC impliquées dans le processus d'investiture de Don Valley-Nord et leur a demandé si des irrégularités avaient été signalées ou si des plaintes avaient été déposées. On lui a répondu que rien d'anormal n'avait été découvert.

[28] M. Broadhurst a souligné que le PLC n'a reçu aucune recommandation de prendre action, ni au cours du breffage, ni de la part des agences de renseignement. Il n'aurait pas considéré qu'une recommandation des agences de renseignement sur le choix du candidat du PLC dans une circonscription aurait été appropriée. Par ailleurs, les responsables du renseignement avaient déclaré que le PLC ne pouvait pas transmettre ces informations à quiconque.

[29] M. Broadhurst a fait remarquer que, dans le contexte d'une course à l'investiture, le transport de groupes de personnes vers les lieux du vote est une pratique courante. En outre, aucune personne ayant pris part à l'investiture n'a contesté le processus ni la validité du résultat par les voies procédurales habituelles, en vertu des règles de nomination du PLC (par exemple, par voie d'appel). M. Broadhurst a néanmoins conclu que le PM devait être informé en sa qualité de chef du PLC.

[30] M. Broadhurst a ajouté que, sur la base des informations dont il disposait, il ne pensait pas que la démission de Geng Tan pour laisser la place à Han Dong avait été orchestrée afin de paver la voie pour Han Dong.

[31] M. Broadhurst a parlé au PM des allégations concernant Don Valley-Nord environ deux jours après le breffage initial des représentants du PLC. M. Broadhurst a dit au PM que le parti ne devrait pas invalider le résultat de l'assemblée d'investiture en raison du manque de preuves et de l'incapacité du parti à transmettre de l'information au public concernant les allégations. Le seuil pour renverser l'issue d'un processus démocratique devrait être

**NON CLASSIFIÉ**

exigeant, en particulier lorsque le public et le candidat ne peuvent pas recevoir d'explication.

[32] M. Broadhurst a fait remarquer que le PLC n'était pas en mesure d'évaluer l'incidence éventuelle du transport par autobus sur le résultat du vote d'investiture. Il a indiqué que la relation entre la présence d'autobus et le vote final était trop indirecte et incertaine.

[33] M<sup>me</sup> Telford a ajouté que, parfois, les organismes de renseignement n'ont pas la compréhension nécessaire des courses à l'investiture ou d'autres processus politiques pour contextualiser le renseignement. Selon elle, cela rend parfois l'évaluation du renseignement plus discutable.

[34] M. Broadhurst a expliqué que tous les membres inscrits au PLC dans une circonscription ont le droit de voter lors de la course à l'investiture. Pour être inscrit au PLC, il n'est pas nécessaire d'être citoyen canadien, mais il faut être une personne « résidant normalement au Canada » ou un citoyen vivant à l'étranger qui a le droit de voter à l'élection générale. Des règles similaires existent dans d'autres partis politiques fédéraux, aucun parti ne limitant son processus d'investiture aux citoyens canadiens. Selon M. Broadhurst, ces règles d'adhésion sont conçues pour promouvoir la mobilisation. M. Broadhurst a également expliqué que la date limite d'adhésion est fixée à une semaine avant la convocation de l'assemblée au cours de laquelle le vote d'investiture aura lieu. Cette mesure vise à empêcher la « ruée » de dernière minute des membres inscrits au Parti. Les règles et procédures qui régissent le processus d'investiture sont accessibles au public sur le site Internet du PLC. M. Broadhurst a fait remarquer que le Parti ne rend pas publics le fait qu'une personne ait fait l'objet d'un « alerte rouge » [c'est-à-dire lorsque le Parti empêche un candidat potentiel de se présenter à une course à l'investiture] ni les résultats exacts du vote.

e. Note d'information du CSNR David Morrison à l'intention du premier ministre, *Safeguarding the 2019 General Elections* (Protéger les élections générales de 2019<sup>4</sup>), BCP, 14 janvier 2020.

---

<sup>4</sup> Traduction de la Commission.

**NON CLASSIFIÉ**

[35] M<sup>me</sup> Telford ne se souvient pas avoir vu ce document [qui résume les menaces d'ingérence étrangère pesant sur l'élection de 2019 et passe en revue les mesures de protection mises en place pour les contrer]. Elle a confirmé qu'il était conforme aux informations qui lui avaient été communiquées à l'époque, à savoir que le niveau global d'ingérence étrangère dans l'élection de 2019 était faible (inférieur au niveau de base anticipé et potentiellement inférieur au niveau de l'ensemble des tentatives d'ingérence au Canada).

[36] Interrogé sur l'intervalle entre les élections et la date estampillée du 14 janvier 2020, M. Clow a indiqué qu'il s'agissait d'une période appropriée, après les élections, pour la préparation de la note. Il a ajouté que l'existence de ces rapports confirme que la protection des élections était une priorité à l'époque.

f. Version de niveau « Secret » du breffage du premier ministre sur l'ingérence étrangère, notes d'allocution du directeur du SCRS, 10 février 2021.

[37] Interrogé sur ce breffage [qui décrivait les États se livrant actuellement à de l'ingérence étrangère, notamment la RPC, l'Inde, l'Iran et la Russie], M. Travers s'est souvenu avoir assisté à ce breffage [qui s'est tenu le 9 février 2021]. Il a expliqué qu'il s'agissait d'une discussion générale sur l'ingérence étrangère et l'éventail des tactiques utilisées par les États hostiles. Il ne se souvient pas de ce qui a déclenché la séance, mais a déclaré que la tenue de breffages thématiques sur la sécurité nationale, qui traitent chacun un vaste sujet, n'était pas rare. Il se souvient que les informations sur Don Valley-Nord ont été évoquées à titre d'exemple.

g. CAN001082 – *Liberal Party Representatives SITE Briefing* (Breffage du Groupe de travail à l'intention des représentants du Parti libéral<sup>5</sup>), SCRS, 11 septembre 2021.

[38] Interrogé sur ce breffage [organisé à l'intention des représentants autorisés du PLC avant les élections de 2021], M. Broadhurst a expliqué qu'elle avait eu lieu dans les jours précédant immédiatement les élections. Une fois que M. Broadhurst a été informé du

---

<sup>5</sup> Traduction de la Commission.

**NON CLASSIFIÉ**

contenu du breffage, il a assuré le suivi auprès du BCP. Il a souligné qu'il était clair qu'une fois de plus, aucune recommandation n'avait été incluse dans le breffage. Comme le premier ministre n'était pas à Ottawa et n'avait pas facilement accès à un espace sécurisé, et comme il n'y avait pas de décision immédiate à prendre, M. Broadhurst a décidé de ne pas l'informer immédiatement, c'est-à-dire avant les élections. Il a indiqué qu'il avait discuté de la question avec le PM dès que l'occasion s'est présentée, lorsque ce dernier est revenu à Ottawa après les élections.

[39] M<sup>me</sup> Telford a confirmé que, quelques jours après les élections, la greffière a discuté de cette question avec le PM et elle.

h. CAN015842 – *Briefing to the Prime Minister on Foreign Interference Threats to Canada's Democratic Institutions* (Séance d'information destinée au premier ministre sur les menaces d'ingérence étrangère pour les institutions démocratiques du Canada<sup>6</sup>), BCP, 26 octobre 2022.

[40] MM. Clow et Travers ont été informés de deux questions, dont l'une concernait l'ingérence étrangère et plusieurs personnes. Après avoir assisté au breffage, MM. Clow et Travers ont conclu que le PM devait être informé de manière semblable. Finalement, ce dernier a été informé.

[41] En ce qui concerne les notes de M<sup>me</sup> Telford datant de la même période<sup>7</sup>, elle se souvient d'une conversation avec le directeur du SCRS, David Vigneault, au cours de laquelle il a déclaré que « se vanter ne revient pas à agir ». Elle ne se souvient pas du contexte précis de ce commentaire.

---

<sup>6</sup> Traduction de la Commission.

<sup>7</sup> CAN009803 (erronément daté du 22 octobre 2018).



**NON CLASSIFIÉ**

- i. Note d'information à l'intention du premier ministre, *Claims of Foreign Interference in the 2019 General Election* (Allégations d'ingérence étrangère dans l'élection générale de 2019<sup>8</sup>) [non datée, mais le document indique qu'il a été créé en 2022].

[42] [Ce document donne un aperçu de la circulation d'information concernant les menaces pesant sur l'élection de 2019, y compris une description des activités du Groupe de travail et des breffages sur l'ingérence étrangère organisées à l'intention du PM.] M. Clow<sup>9</sup> a expliqué que ce breffage avait eu lieu après les fuites. Elle avait pour but de fournir au PM les éléments nécessaires pour comprendre et évaluer le contenu des fuites.

- j. CAN017674 – Notes de M. Clow du 18/19 janvier 2023.

[43] M. Clow a expliqué que ces réunions ont eu lieu après les fuites [en novembre et décembre 2022]. Tous les participants à l'entrevue ont confirmé qu'ils avaient entendu parler des allégations concernant 11 candidats pour la première fois dans l'article de Sam Cooper. M. Clow a confirmé que l'objectif de ces réunions était de préparer la retraite du Cabinet.

- k. CAN017675 – Notes de M. Clow du 23 février 2023.

[44] M. Clow a expliqué que cette réunion a eu lieu avec la CSNR Jody Thomas et David Vigneault. C'était l'un des nombreux breffages auxquels ils ont assisté pendant que les fuites continuaient. De plus, il se souvient avoir discuté du fait qu'il n'y avait aucune preuve que les 250 000 \$ avaient été envoyés à des candidats. En outre, M. Vigneault avait expliqué que, s'il avait considéré que les informations sur les 11 candidats étaient suffisamment importantes, il les aurait communiquées aux échelons supérieurs. Au cours de cette réunion, M<sup>me</sup> Thomas a déclaré que les fonctionnaires réévaluaient la façon dont le renseignement était présenté aux élus et, en particulier, qu'ils envisageaient de formuler des recommandations plus souvent qu'auparavant. M. Vigneault a également déclaré, à propos de certaines allégations, qu'il n'aurait pas jugé opportun de formuler une recommandation.

---

<sup>8</sup> Traduction de la Commission.

<sup>9</sup> CAN017673, Notes de M. Clow prises lors de cette réunion.

**NON CLASSIFIÉ**

## I. CAN017676 – Notes de M. Clow du 18 mai 2023.

[45] M. Clow a expliqué que cette réunion avait eu lieu à la suite de la fuite concernant le député Michael Chong. Tous les participants à l'entrevue ont confirmé qu'ils avaient entendu parler pour la première fois du renseignement concernant M. Chong par le biais des fuites. Il a rappelé que la CSNR, M. Vigneault et le PM ont rencontré M. Chong immédiatement après ces fuites.

[46] M<sup>me</sup> Telford a ajouté que, lors de réunions plus tôt au mois de mai, ils ont discuté des différentes possibilités de réplique, y compris celle d'expulser un diplomate, ce qui a finalement été fait.

[47] À cette époque, M. Clow s'est souvenu qu'ils avaient également discuté de la « transcription » alléguée d'une conversation que Han Dong avait eue avec des fonctionnaires de la RPC au sujet des « deux Michael ». M. Clow a précisé qu'il s'agissait d'un résumé et non d'une « transcription », et a qualifié d'inexacte l'allégation selon laquelle Han Dong aurait suggéré aux fonctionnaires de retarder la libération des « deux Michael ». M<sup>me</sup> Telford a ajouté que la qualité de la traduction de la conversation suscitait des inquiétudes, mais qu'ils n'ont pas été en mesure de les dissiper.

## m. Préférences politiques de la RPC pour l'élection de 2021

[48] Aucune des personnes interrogées ne s'est souvenue avoir reçu du renseignement sur le résultat des élections de 2021 souhaité par les représentants de la RPC. M. Clow a noté qu'au lendemain des élections de 2021, les conservateurs avaient publiquement affirmé qu'ils avaient été victimes d'une campagne de désinformation en ligne soutenue par la RPC, en particulier en ce qui concerne Kenny Chiu. M. Broadhurst a noté que, pendant la campagne, il était clair que « le vent tournait » contre M. Chiu. Il a attribué cela au fait que M. Chiu « endossait le virage du Parti conservateur à propos de la Chine », ainsi qu'à l'opposition du Parti conservateur au contrôle des armes à feu, des prises de position qui n'ont pas été bien accueillies par les Canadiennes et les Canadiens d'origine chinoise de sa circonscription.

[49] M<sup>me</sup> Telford a été surprise d'entendre des allégations selon lesquelles la RPC aurait pu favoriser un gouvernement libéral lors des élections de 2021 : elle se serait attendue à ce que la RPC soutienne davantage les conservateurs que les libéraux, compte tenu des

**NON CLASSIFIÉ**

relations tendues qu'elle entretenait avec le gouvernement du Canada à l'époque (les négociations pour la libération des deux Michael étaient en cours). En fin de compte, M<sup>me</sup> Telford a fait remarquer que la RPC soutient le candidat qui sert le mieux ses intérêts à un moment précis. M. Broadhurst a ajouté que la Chine veut avant tout semer le chaos et saper la démocratie. Il a expliqué que les consuls généraux, qui ne sont pas des fonctionnaires de haut niveau de la RPC, peuvent parfois s'attribuer faussement des activités d'ingérence étrangère alléguées pour s'attirer les faveurs de leurs supérieurs dans leur pays d'origine.

### 5. Rôle de remise en question du renseignement

[50] M<sup>me</sup> Telford a expliqué que le CPM formule souvent des commentaires sur le renseignement et demande à la CSNR ou aux agences de renseignement de fournir davantage d'information. Le renseignement ne peut pas être considéré comme parole d'évangile, car il doit généralement être analysé dans un contexte donné. Or, certains contextes ne sont pas toujours bien saisis par l'agence. Si M<sup>me</sup> Telford s'en remet en fin de compte aux organismes qui disposent de l'expertise nécessaire, elle remet néanmoins régulièrement en question le renseignement, en particulier lorsque celui-ci peut avoir une incidence sur la carrière d'un politicien ou d'une politicienne. Elle considère que le CPM joue un rôle de remise en question. Elle pense aussi que le SCRS pourrait améliorer sa compréhension du processus politique. Par exemple, il peut considérer comme de l'ingérence étrangère ce qui n'est peut-être en fait que l'exercice d'une influence au moyen de processus diplomatiques ou politiques légitimes.

[51] M<sup>me</sup> Telford s'est souvenue que le PM avait relevé un fait erroné dans un RESN rédigé par le SCRS en 2019 et qu'il avait demandé une correction. Le SCRS a répondu qu'il noterait l'erreur en commentaire dans le rapport de renseignement.

[52] M<sup>me</sup> Telford s'est souvenue qu'une agence de renseignement avait erronément signalé une menace liée à un député fédéral. Après avoir demandé une vérification plus approfondie des informations, l'agence de renseignement s'est rendu compte de son erreur et est revenue sur son évaluation. M<sup>me</sup> Telford a insisté auprès du BCP pour qu'il approfondisse la question et il s'est avéré que le SCRS s'était trompé de personne.

**NON CLASSIFIÉ**

## 6. Conclusion

- [53] M. Travers a fait remarquer que la politique du gouvernement en matière d'ingérence étrangère est en constante évolution et qu'elle fait partie intégrante de son programme.
- [54] M. Clow a souligné la gravité, à son avis, de l'article du Buffalo Chronicle [un article qui contenait des allégations graves et fausses contre le PM Trudeau]. Selon lui, cet incident est un exemple flagrant d'ingérence étrangère, mais, comme il ne peut être directement attribué à un État étranger, le gouvernement ne pouvait réagir.
- [55] En essayant de déterminer pourquoi certains résultats se produisent au niveau des circonscriptions, M. Broadhurst a noté qu'entre les élections de 2015 et de 2021, la participation électorale avait chuté de façon spectaculaire. Il a souligné que l'élection de 2021 a eu lieu pendant la pandémie et que la non-participation d'un grand nombre d'électeurs ayant voté précédemment a rendu difficiles la prédiction et l'évaluation du comportement général des électeurs.
- [56] Mme Telford a souligné qu'aucun fonctionnaire ne lui a dit, que ce soit en public ou en privé, que l'ingérence étrangère avait eu une incidence sur les 43e ou 44e élections générales, à quelque niveau que ce soit.